



Traité Baba Batra

Michna 2 - Chapitre 10

גַּט פְּשוּט, עֵדִיו בְּשָׁנִים,
מְקַשֵּׁר, בְּשֵׁלֶשָׁה.
פְּשוּט שְׁכָתוּב בּוֹ [עַד אָחָד,
מְקַשֵּׁר שְׁכָתוּב בּוֹ] שְׁנֵי עֵדִים,
שְׁנֵיהֶם פְּסוּלִין.
כָּתַב בּוֹ:
"זֹזִין מָאָה, דִּי הֵמוּ סְלַעִין עֲשָׂרִין",
אֵין לוֹ אֶלָּא עֲשָׂרִין;
"זֹזִין מָאָה דִּי הֵמוּ סְלַעִין תְּלָתִין",
אֵין לוֹ אֶלָּא [מְנָה].
"כֶּסֶף זֹזִין דִּי אַבּוֹן", וְנִמְחָקוּ,
אֵין פְּחוּת מִשְׁנַיִם.
"כֶּסֶף סְלַעִין דִּי אַבּוֹן", וְנִמְחָקוּ,
אֵין פְּחוּת מִשְׁתַּיִם.
"דְּרַכּוֹנוֹת דִּי אַבּוֹן", וְנִמְחָקוּ,
אֵין פְּחוּת מִשְׁנַיִם.
כָּתוּב בּוֹ מְלַמְעָלָה "מְנָה", וְזִמְלִמְטָה "מְאֵתִים",
מְלַמְעָלָה "מְאֵתִים", וְזִמְלִמְטָה "מְנָה",
הַכֹּל הוֹלֵךְ אַחֲרֵי הַתְּחִתּוֹן.
וְאִם כֵּן, לָמָּה כּוֹתְבִין אֶת הָעֲלִיּוֹן?
שָׂאֵם תִּמְחַק אֹת אַחַת מִן הַתְּחִתּוֹן,
יִלְמַד מִן הָעֲלִיּוֹן.

Un acte simple nécessite deux témoins, un acte plié et cousu trois témoins ; un acte simple signé par un témoin ou un acte plié et cousu signé par deux témoins, tous deux sont nuls ; s'il y est écrit :
« cent zouz qui font vingt sela' », il ne reçoit que vingt sela'. [S'il y est écrit] : « cent zouz qui font trente sela' », il ne



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



reçoit qu'un mané. [S'il y est écrit] : ... zouzin en argent qui font ... et [le nombre] est effacé, il n'en reçoit pas moins de deux. [S'il y est écrit] : ... séla'in en argent qui font ... et le [nombre] est effacé, il n'en reçoit pas moins de deux. [S'il y est écrit] : ... darkonot qui font ... et [le nombre] est effacé, il n'en reçoit pas moins de deux. S'il est écrit en haut [de l'acte] un mané et en bas [de l'acte] deux cents [zouz] ou en haut : deux cents [zouz] et en bas un mané, le tout va d'après [la quantité inscrite] en bas [de l'acte]. S'il en est ainsi, pourquoi écrit-on la partie en haut [de l'acte] ? Parce que, si une lettre est effacée de la partie du bas [de l'acte], on peut préciser [le nombre] d'après la partie du haut [de l'acte].



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions